

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent, se tenant jeudi le 23 mai 2024 à 13 h 15 au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-05-25
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2024-05-26
Services Québec de Havre-Saint-Pierre - Signataires entente «Service d'aide à l'emploi (SAE)»;
4. Résolution 2024-05-27
Maison Mecatina - Support;
5. Fonds de développement rural;
 - 5.1 Résolution 2024-05-28
Corporation de développement touristique et culturel Canton de Brest - Découvrez notre centre d'accueil;
 - 5.2 Résolution 2024-05-29
Quai de Pointe-Ouest - Infrastructures maritimes pour la Baie Sebastopol;
6. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
 - 6.1 Résolution 2024-05-30
CPE Mer et Mousse - Des jeux pour tous;
7. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 7.1 Résolution 2024-05-31
Matériaux LP Inc. - Camion de marchandises;
 - 7.2 Résolution 2024-05-32
Ferme du Rigolet - Saison 2024;
 - 7.3 Résolution 2024-05-33
Dean Chevalier (Entreprise de pêche) - Remplacement du moteur du navire de pêche Becky Lee Robin;
8. Fermeture de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 15 et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-05-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 mai 2024.

RÉSOLUTION – 2024-05-26 SERVICES QUÉBEC DE HAVRE SAINT-PIERRE – SIGNATAIRES ENTENTE «SERVICE D'AIDE À L'EMPLOI (SAE)»

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a le mandat du bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre d'offrir la possibilité aux individus résidant sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent l'accès à un service d'assistance et d'accompagnement de proximité pour les services de base universels et les services spécialisés de Services Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent offre à sa clientèle par l'entremise du bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre les services relatifs aux ententes «Service d'aide à l'emploi (SAE)»;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

IL EST APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou la préfète de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent comme signataire de l'entente de services et de tout autre document lié à ladite entente pour 2024 - 2025.

RÉSOLUTION – 2024-05-27 MAISON MECATINA - SUPPORT

CONSIDÉRANT QUE la communauté Gros-Mécatina a travaillé une trentaine d'année au projet de résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le projet a finalement vu le jour en 2018 et qu'ils sont maintenant ouvert depuis 2021;

CONSIDÉRANT QU'au départ, la Maison Mecatina a opéré sous le statut de Résidence pour personnes âgées (RPA) mais rapidement le conseil d'administration est venu à la conclusion que le statut de Ressource Intermédiaire (RI) était celui qui convenait le mieux à leur situation;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Mecatina est ouverte depuis 2022 et à pleine capacité depuis septembre 2022 créant ainsi 10 emplois à temps plein et 2 emplois à temps partiel dans une municipalité isolée de 367 habitants;

CONSIDÉRANT QUE toutes les ressources pour les personnes âgées dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, 4 au total, ont des listes d'attente;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Mecatina a actuellement une liste d'attente de 8 personnes;

CONSIDÉRANT QUE les ressources pour personnes âgées de la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent n'accueillent pas seulement des résidents de notre MRC mais aussi des gens qui reviennent dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Mecatina demande une dérogation à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) sous le programme Accès Logis afin de changer le statut de la résidence de RPA à RI;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ mentionne à la Maison Mecatina que le contrat les liant à la SHQ comporte des clauses les menottant quant au type de résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent correspond à 25% de la population comparativement à 15.5% pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Côte-Nord compte actuellement un déficit de 36 places en hébergement et que ce déficit grandira à 803 places manquantes en 2031 et à 1 481 places manquantes en 2041;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

IL EST APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la Société d'habitation du Québec de prendre en considérant la situation démographique de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et de permettre cette dérogation à la Maison Mecatina pour qu'elle devienne une Ressource Intermédiaire le plus rapidement possible.

FONDS DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION – 2024-05-28 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DU CANTON DE BREST - DÉCOUVREZ NOTRE CENTRE D'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Corporation de développement touristique et culturel de Canton de Brest a soumis une demande d'aide financière au montant de 11 297.71 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à donner un lifting intérieur et extérieur au centre d'accueil pour le rendre plus attrayant;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 12 553.01 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le Corporation de développement touristique et culturel de Canton de Brest sous le Fonds de développement rural pour un montant de 11 297.71 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-29 QUAI DE POINTE-OUEST - INFRASTRUCTURES MARITIMES POUR LA BAIE DE SEBASTOPOL

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Quai de pointe-ouest a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de quais flottants pour un usage communautaire dans la Baie de Sebastopol;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 30 750 \$ et contribuera à la création/maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Quai de pointe-ouest sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$ conditionnellement au respect des clauses suivantes:

D'obtenir une lettre de support de Harbour Authority de Rivière-Saint-Paul;

D'informer le comité qu'il est important de travailler en partenariat afin de respecter le stationnement dans cette zone.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

RÉSOLUTION – 2024-05-30 CPE MER ET MOUSSE - DES JEUX POUR TOUS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d'initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Mer et Mousse a soumis une demande d'aide financière au montant de 1 115.31 \$ sous le Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter un panneau de jeu sensoriel pour les enfants ayant des besoins spéciaux pour participer à des activités cognitives et physiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 5 464.08 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 1 115.31 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière du CPE Mer et Mousse sous le Fonds québécois d'initiatives sociales pour un montant de 1 115.31 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION – 2024-05-31 MATÉRIAUX LP INC. - CAMION DE MARCHANDISES

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Matériaux LP Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter un camion de marchandises;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 81 580.51 \$ et le projet contribuera au maintien de 2 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Matériaux LP Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-32 FERME DU RIGOLET - SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme du Rigolet a soumis une demande d'aide financière au montant de 21 459.30 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager le terrain et construire une annexe pour la saison 2024 pour la ferme agricole à Tête-à-la-Baleine;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 23 843.67 \$ et le projet contribuera au maintien de 2 à 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Ferme du Rigolet sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 21 459.30 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-33 DEAN CHEVALIER (ENTREPRISE DE PÊCHE) - REMPLACEMENT DU MOTEUR DU NAVIRE DE PÊCHE «BECKY LEE ROBIN»

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Dean Chevalier (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 22 462.50 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le moteur du navire de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 44 925.00 \$ et le projet contribuera au maintien des 4 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

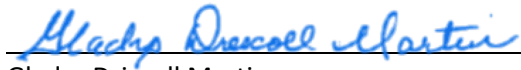
D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Dean Chevalier (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 22 462.50 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

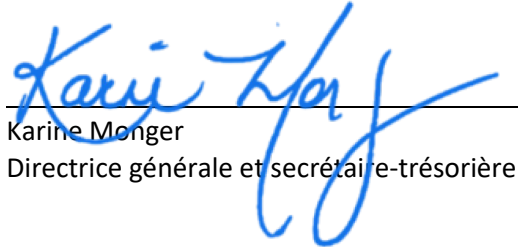
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Gladys Driscoll Martin à 13 h 38, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière